DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260521-20260501-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 21 mai à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mme Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 12

V. Elshout, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, M. Franco Sanhez, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, C. Guilment

Etaient absents :1

J. Brézel

Etaient excusés :1

J. Brézel

Madame Pichot a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage : 12 mai 2026

****

Délibération 2026-05-01

Objet : Informations lotissement Le Bosquet 2 : pavillons Fougères Habitat

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de lotissement est lancé. Cette deuxième phase s'étendra à partir des derniers logements Fougères Habitat jusqu'à l'ancien local pompiers. L'appel d'offres relatif aux travaux sera lancé début juin, avec une ouverture des plis prévus début juillet. Les travaux devraient débuter cet automne. Madame Le Maire précise à l'assemblée que 2 lots sont réservés à Fougères Habitat, conformément à la délibération du conseil municipal n°2025-05-07 en date du 22 mai 2025. Fougères Habitat y installera 4 pavillons, à savoir 2 T3 et 2 T4.

Contrairement aux opérations précédentes, les aménagements extérieurs seront à la charge de Fougères Habitat, la commune devra seulement prévoir les différents raccordements aux réseaux. Madame Le Maire avise l'assemblée que, pour mener à bien ce projet, Fougères Habitat sollicitera une subvention de 20 000 € par logement. Les élus, après en avoir délibéré, se laissent le temps de la réflexion, une décision sera prise lors de la prochaine séance.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Le Maire
V. ELSHOUT